



Action : F	Suivre et protéger les gîtes dans les bâtiments
-------------------	--

Contexte et enjeux	<p>Les travaux dans les bâtiments peuvent occasionner un dérangement et une perte de gîte pour les espèces prioritaires utilisant ce type de milieu (Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Oreillard...). La prise en compte systématique de ces espèces lors de tout aménagement dans les bâtiments est nécessaire pour le maintien de l'état de conservation des populations et limiter le risque de destruction de colonies.</p> <p>En Île-de-France, la connaissance des colonies et gîtes dans les bâtiments est particulièrement faible puisque seulement une quarantaine de colonies sont connues à ce jour et environ une quinzaine font l'objet d'un suivi. Il apparaît indispensable d'augmenter les connaissances sur ces types de gîtes qui accueillent notamment les colonies de reproduction des espèces anthropophiles, afin de les préserver. Ceci est d'autant plus nécessaire dans le contexte actuel de développement des programmes de rénovation et d'isolation des bâtiments. Il est important de s'assurer de la bonne prise en compte des chauves-souris dans le cadre de travaux d'isolation notamment.</p>
Objectifs de l'action	<p>Préserver les gîtes dans les bâtiments en améliorant les connaissances sur la localisation des colonies, en diffusant des recommandations pour la prise en compte des chauves-souris lors des travaux de construction, de rénovation, d'isolation, de mise en lumière ou de destruction des bâtiments, et en développant les formations et en promouvant la cohabitation.</p>
Axe de travail	<p>Améliorer les connaissances, protéger et informer</p>
Acquis PRA 2012-2016	<p>Suivi annuel des sites des principales colonies (espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE Habitats/Faune/Flore) et synthèse régionale annuelle des comptages. Mise en place de prospections spécifiques des bâtiments sur plusieurs territoires de la région (vallée de la Bassée, vallée du petit Morin, parcs naturels régionaux, ...).</p>
Description de l'action	<p>Améliorer les connaissances sur les colonies dans les bâtiments en Ile-de-France en favorisant la mise en place de programmes de recherche des bâtiments utilisés par les chauves-souris (porte à porte, radio-pistage, recherche active en fin de nuit avec détecteur d'ultrasons, réseau SOS chauves-souris, ...).</p> <p>Mise en place d'un suivi de toutes les colonies de mise bas connues : synthèse annuelle et diffusion des résultats des suivis des colonies.</p> <p>Favoriser la mise en place d'un partenariat avec la DRAC via une convention avec la DRIEE. La convention doit permettre de mettre en place des actions communes avec la DRAC de sensibilisation des propriétaires à la préservation des chauves-souris, de formation des agents de la DRAC et de prise en compte de la présence de colonies dans le cadre de travaux de rénovation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les propriétaires au rôle des monuments historiques pour la préservation des chauves-souris (présence de colonies, lettres d'information, plaquettes, ...)• Participer aux visites des monuments potentiellement favorables aux chauves-souris lors de inspections des agents de la DRAC (comble de bâtiments, caves, ...) – visites ciblées ;• Etablir une procédure de veille dans les monuments lors de travaux programmés et notamment les travaux à risque (charpente, toiture) et intégrer la donnée dans la fiche du monument (système d'alerte) ;• Diffuser une fiche technique de prise en compte dans les monuments historiques ;• Former les agents de la DRAC à la reconnaissance des indices de présence de chauves-souris ;• Conditionner l'obtention de toute subvention publique liée aux MH à la réalisation d'un inventaire des chiroptères et à la création d'un accès lorsqu'il s'agit de travaux sur la toiture. <p>Favoriser la création de gîtes favorables aux chauves-souris dans le cadre des travaux de rénovation et de construction de bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none">• Former et sensibiliser les architectes labellisés à la prise en compte des chauves-souris lors des travaux de rénovation et d'isolation des bâtiments ;



Plan régional d'actions en faveur des chiroptères en Île-de-France – 2018-2027

	<ul style="list-style-type: none">Favoriser l'intégration de gîtes dans les bâtiments lors de la construction (diffusion de guides techniques...). <p>Assurer la préservation des colonies connues notamment pour les espèces présentant un intérêt régional ou national (statut défavorable sur les listes rouges) :</p> <ul style="list-style-type: none">Convention refuge à chauves-souris (SFEPM)Aménagement permettant la préservation sur le long terme de la colonie... <p>Mettre en place un programme d'inventaire et de prise en compte des Chiroptères dans les sites militaires.</p> <p>Mise en œuvre d'une synergie avec la Mairie de Paris dans le cadre de l'action 24 de son Plan de Biodiversité 2018-2022 sur l'entretien des bâtiments en adéquation avec la faune.</p>
Espèces prioritaires	Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Pipistrelle commune, Noctule commune, Sérotine commune.
Espèces associées	Toutes les espèces
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">Nombre de monuments historiques ayant pris en compte les chauves-souris lors d'opération de suivi / entretien / aménagementNombre de bâtiments accueillant des colonies de chauves-sourisNombre de bâtiments ayant fait l'objet de mesures de réouverture / entretien et aménagement favorables aux chauves-sourisNombre de refuges chauves-souris (SFEPM)
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none">Rédaction et diffusion d'une fiche technique de prise en compte dans les monuments historiquesNouveaux partenariats
Pilote de l'action / Pilote associée	
Partenaires principaux / Partenaires potentiels	Associations naturalistes : AZIMUT230, Association des Naturalistes de la Vallée du Loing, Seine-et-Marne environnement... Parcs naturels régionaux présents en Île-de-France : PNR de la Haute vallée de Chevreuse, PNR du Vexin français, PNR du Gâtinais français DRAC CAUE
Lien avec les autres actions du PRA Chiroptères	Action A : Mettre en place un observatoire régional des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces Action C : Prise en compte des chauves-souris dans les aménagements en Ile-de-France Action I : Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser.
Exemples d'espèces hors chiroptères bénéficiant de l'action	Chouette effraie
Perspective à long terme	Préservation des colonies de chauves-souris dans les bâtiments.



Calendrier de réalisation	<p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Organisation des suivis annuels entre les différentes structures ;• Synthèse annuelle des résultats des comptages et diffusion ;• Mise à jour des connaissances sur les colonies connues dans des bâtiments (carte de synthèse). <p>2019 - 2027 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Synthèse annuelle des résultats des comptages et diffusion ;• Mise en place d'un programme de localisation de nouveaux gîtes et colonies (Week-end de prospections, radiotracking, partenariat avec communes, ...) ;• Mise en place d'un partenariat avec la DRAC (convention DRIEE – DRAC, formation des agents, prospections des monuments, sensibilisation des propriétaires...)• Mise en place de partenariat avec des communes pour le développement d'aménagement de gîtes à chauves-souris ;• ...
Evaluation financière	<ul style="list-style-type: none">• Synthèse annuelle des comptages : 1 jour par an• Mise à jour de la liste des sites d'intérêt régional, national et international : 1 jour par an• Prospection et recherche active de gîtes utilisés par les chauves-souris : week-end de prospections – 5 à 10 jours par an• Mise en place d'un partenariat avec la DRAC (convention DRIEE – DRAC, formation des agents, ...) : rédaction convention, formation et accompagnement des agents sur le terrain 5 à 10 jours par an.• Aménagement de gîtes favorables aux chauves-souris dans le cadre de partenariat avec les communes ou propriétaires privés : 5 à 10 jours par an + coûts des aménagements. <p>Total : environ 300 jours homme sur la durée du PRA soit 120 000 euros liés à la mise en œuvre de différentes études et l'animation des actions + 5 000 euros annuellement pour l'aménagement de gîtes (gîtes utilisés ou non).</p>
Financement mobilisable	
Bénévolat valorisé	La prospection de nouveaux gîtes, le suivi des gîtes connus et les conseils en aménagement afin de préserver des gîtes menacés peuvent représenter des centaines d'heures par an